

**DECISION n°10/2023 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURES GENERALE
Pour la période du 01 janvier au 28 février 2023 inclus**

VU le Code de la Santé Publique et notamment l'article 6143-7,

VU les Articles D. 6143-33 à D. 6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements de Santé,

VU le Décret n°2002-637 du 29 avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé en application des articles L.110-4, et L.1111-7 du Code de la Santé Publique,

Vu le Décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs d'établissement,

Vu la décision, de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France relative à la nomination de Monsieur Michel THUMERELLE, en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Maubeuge et du Centre Hospitalier de Felleries Liessies en date du 1 janvier 2023 ;

Vu la décision, de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France relative à la nomination de Monsieur Michel THUMERELLE, en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Jeumont en date du 1 janvier 2023.

Le Directeur du Centre Hospitalier de Maubeuge :

DECIDE :

D'accorder une délégation de signature générale pour tout document administratif et tout acte sans limitation, à **Mme Fanny SALVENIAC, Directeur Adjoint, pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2023 inclus.**

Fait à Maubeuge, le 1^{er} janvier 2023

Le Directeur par intérim
Michel THUMERELLE



Le délégué
Fanny SALVENIAC

